

Bulletin de Candidature

ÉLECTION du jeudi 9 décembre 2021

Je, soussigné-e

Nom : Prénom :

Né-e le: / /

à :

Adresse :

Portable parent 1 :

Portable parent 2 :

Mail parent 1 :

Mail parent 2 :

Classe de :

Je désire présenter ma candidature à l'élection au Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes du **Jeudi 9 Décembre 2021**.

Je remplis ce bulletin et rédige «ma profession de foi » (2 à 3 idées ou projets)

Signature

Autorisation Parentale

Je, soussigné-e père, mère, tuteur*

autorise mon fils, ma fille* :

- à être candidat-e aux élections du CMEJ
- à apparaître sur les supports de communication de la ville dans le cadre du CMEJ
- à assister aux réunions, instances et projets du CMEJ

Signature

Ce bulletin est à déposer au plus tard le
Vendredi 12 novembre 2021

*rayer les mentions inutiles

Dates à retenir

Vendredi 12 Novembre 2021 17h

Date limite du dépôt des candidatures
CM1-CM2 : École Jean Mermoz
6^{ème} – 5^{ème} : A l'accueil du C.S.C.S

Vendredi 12 novembre 2021 18h au CSCS – Salle Vigier

Réunion électorale, présentation du fonctionnement du CMEJ en présence des parents des enfants candidats

Du 15 au 26 novembre 2021

Préparation de la campagne électorale (Plusieurs séances en BCD, avec Christophe et Léa, seront organisées)

Du 29 novembre au 3 décembre 2021

Campagne électorale

Du 6 au 10 décembre 2021, à l'accueil du CSCS

Election par les collégiens

Jeudi 9 décembre 2021 de 14h à 16h30

Élection en mairie
Dépouillement
Proclamation des résultats

Début de l'année 2022

Première séance plénière du CMEJ
Commissions

Pour de plus amples informations sur le CMEJ, merci de contacter :
Christophe Boichot, animateur citoyenneté du service municipal Enfance-Jeunesse CSCS de Poisat : 06 46 90 19 56

Mail : periscolaire.cscs@ville-poisat.fr

Élue en charge de cette action :
Sarah Benallou



Liberté Egalité Fraternité

Le mot du Maire et de l'élue

Transmettre les valeurs républicaines aux enfants en favorisant l'apprentissage de la Démocratie est l'une des plus belles missions de l' élu.

Accompagnés par des enseignants, des animateurs et des élus municipaux, les enfants seront au cœur de la gestion de projets mais aussi force de propositions pour un mieux vivre ensemble.

Écouter, dialoguer, argumenter, construire, débattre et décider, tels sont les principes de la citoyenneté qu'il convient de préserver et de soutenir collectivement.

Ludovic BUSTOS, Maire de Poizat

Sarah
Benallou,
Conseillère
municipale,
CMEJ



Le CMEJ en pratique

- Ce sont des enfants et jeunes (filles et garçons), scolarisés du CM1 à la 5^{ème}
- C'est un mandat qui dure 2 ans, de janvier 2022 à décembre 2023
- C'est un espace d'échanges et d'écoute des jeunes
- C'est un lieu d'apprentissage pour une citoyenneté active
- C'est la réalisation de projets validés par le Conseil Municipal en exercice
- C'est un pilotage par une structure municipale active et adaptée : le service Enfance-Jeunesse, en partenariat avec l'école Jean Mermoz
- C'est un règlement intérieur qui fixe le déroulement des séances et le fonctionnement du CMEJ

Une fois élus, les enfants se réunissent régulièrement dans l'année pour dialoguer, argumenter, construire, débattre, décider et organiser les différents projets que le CMEJ réalisera durant son mandat. Plusieurs temps différents y seront dédiés :

Les commissions : 1 mercredi par mois, de 14h à 15h30
Réunion en grand groupe pour décider ensemble, informer de l'avancée des projets... Un planning sera posé au début de chaque semestre

Les permanences : des mercredis, de 14h à 15h30
Réunions en petits groupes de projets pour préparer, organiser les projets... Ces temps sont fixés avec les conseillers en fonction des actions à venir et du travail à faire

Les séances plénières : 2 samedi matin dans l'année
Elles se déroulent dans la salle du Conseil Municipal, en présence de Monsieur le Maire et de l'élue à la jeunesse

pour informer des projets à venir, valider certaines décisions, expliquer ce qui s'est fait.

Élections

Mode d'emploi

Pour être électeur-trice, il faut

- Habiter Poizat et/ou être scolarisé-e dans la commune
- Se présenter au bureau de vote le jour des élections avec la carte d'électeur

Pour être candidat-e, il faut

- Être enfant en CM1, CM2, 6ème ou 5ème et/ou habiter Poizat
- Remplir le bulletin de candidature, la profession de foi et l'autorisation parentale et les déposer à l'école Jean Mermoz ou au CSCS **Vendredi 12 novembre 17h** dernier délai

Pour être élu-e, il faut avoir

- Fait acte de candidature
- Rédigé son acte de candidature
- Obtenu le plus de voix le jour du vote

Pour voter, il faut

- Se présenter au Bureau de Vote (Mairie) le jour des élections muni de sa carte d'électeur
- Mettre dans l'urne l'enveloppe contenant la liste choisie (sans barrer ni entourer)

La campagne électorale se déroulera du 29 Novembre au 7 Décembre 2021.

Pour les élémentaires, le vote aura lieu le jeudi 9 décembre 2021 de 14 h à 15 h 45 en Mairie.

Le dépouillement aura lieu sur place dès la fin du vote. Votre participation sera organisée.

